



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 4 octobre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

<b>Luc St-Denis</b>	<b>maire</b>
<b>Patrick Brassard</b>	<b>poste no 1</b>
<b>Danièle Tremblay</b>	<b>poste no 3</b>
<b>Jacques Allard</b>	<b>poste no 4</b>
<b>Linda Robert</b>	<b>poste no 5</b>
<b>Serge Sirard</b>	<b>poste no 6</b>

Le poste no. 2 est présentement vacant

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacynthe Toupin.

**2021-10-273**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021
- 1.5 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôts des rapports des dépenses du mois de septembre et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.6 Dépôt des états comparatifs financiers au 30 septembre 2021
- 1.7 Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 1.8 Révision des termes de l'entente de délégation pour le transport adapté avec TAACL
- 1.9 Autorisation d'achat d'un serveur informatique à groupe DL solutions informatiques
- 1.10 Entériner le contrat du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 1.11 Entériner le transfert de Monsieur Richard Lanthier du poste de concierge/préposé à l'écocentre pour le poste d'aide urbanisme avec le statut saisonnier
- 1.12 Entériner les dispositions de la banque de vacances de la Directrice générale



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

- 1.13 Entériner la démission de madame Annie Meilleur de son poste de directrice générale adjointe

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Bilan des interventions faites par le Service de Sécurité Incendie en septembre 2021
- 2.2 Présentation d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique
- 2.3 Entériner l'embauche de monsieur Benoît Gervais à titre de pompier à temps partiel
- 2.4 Entériner l'embauche de monsieur Yves Dallaire à titre de pompier à temps partiel
- 2.5 Entériner la nomination de monsieur Marc-André Fillion dans la fonction Lieutenant
- 2.6 Entériner la nomination de monsieur Marc-André Leduc dans la fonction Lieutenant
- 2.7 Entériner la nomination de monsieur Benoît Rondeau dans la fonction lieutenant éligible

**3 TRAVAUX PUBLICS**

- 3.1 Présentation du bilan du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 3.2 Autoriser le financement temporaire en attendant de recevoir la contribution du gouvernement dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 3.3 Autoriser le financement temporaire sur la marge de crédit au montant de 118 258\$ pour le projet de génie civil sur les chemins Jérôme et Paule, en attendant le règlement d'emprunt pour ce projet.
- 3.4 Autoriser le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour la réfection du chemin Maison-de-Pierre
- 3.5 Autoriser le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour le remplacement du ponceau à la décharge du lac Gros Brochet
- 3.6 Autoriser le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour le remplacement du ponceau sur le chemin Rivière-Rouge
- 3.7 Autoriser l'équipe Laurence à déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVLP volet soutien, pour des projets de rechargement des chemins
- 3.8 Autoriser l'équipe Laurence à déposer une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadiennes des municipalités pour mieux connaître ses actifs municipaux.

**4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 5.1 Adoption du règlement 2021-529 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

- 5.2 Adoption du règlement 2021-530 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement
- 5.3 Adoption du règlement 2021-531 modifiant le règlement 2000-346 relatif aux permis et certificats
- 5.4 Adoption du règlement 2021-532 modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction

**6 LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Statistiques de la bibliothèque Yves Meilleur

**7 DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-10-274

**1.2\_ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**ATTENDU** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID- 19 ;

**ATTENDU** les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-10-275

**1.3\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021- 10-276

**1.4\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Linda



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

Robert et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-277**

**1.5 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES**

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies est de 62 239,24 \$;
- Le paiement par Accès D est L2100075 pour un montant de 1 576,84 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C10248 à C10261 est d'un montant total de 35 155,10 \$;

**ATTENDU QUE** la séquence de la numérotation des chèques ne correspondait pas avec les numéros sur le chèque et ses bordereaux;

**ATTENDU QUE** le dernier chèque de la séquence erronée est le C2100128;

**ATTENDU QUE** ce mois-ci, la numérotation a été changée, afin d'avoir le même numéro sur le chèque que sur ses bordereaux, ce qui occasionne un manque dans la série des chèques émis;

- Le registre des paiements direct est de P21000256 à P21000283 pour un montant total de 77 632,67 \$

Il est de plus résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de septembre tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît le rapport découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-278**

**1.6 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité de refuser le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2021 en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

Les états comparatifs seront présentés à la comptable, Mme Annick Millaire afin de valider certaines informations.

Un nouveau bilan sera présenté à la prochaine séance du conseil.

**REFUSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-279

**1.7 ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DES DÉCHETS DE LA ROUGE**

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour un montant total de 5 502 837,71 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-280

**1.8 RÉVISION DES TERMES DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR  
LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL)**

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la modification de la loi sur le transport rémunéré de personnes, le TACL se voit dans l'obligation de revoir son processus d'octroi de contrat de transport de personnes;

**ATTENDU QU'**à cet effet, il est prévu au début de 2022, un appel d'offres pour octroyer deux contrats de 4 ans avec option d'une cinquième année, pour le service d'autobus et le service de taxi;

**ATTENDU QUE** le TACL doit contracter, en étant capable de prévoir durant le terme du contrat, les heures garanties contractées.

**ATTENDU QU'**à cet effet, la modalité de renouvellement annuelle de l'entente avec les municipalités du sud de la MRC Antoine-Labelle ne saurait satisfaire aux nouvelles modalités contractuelles qui engagera l'organisme;

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut souhaitent poursuivre leur entente avec les villes de Sud de la MRC Antoine-Labelle;

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut ne peuvent assumer un risque financier pour les villes de Rivière-Rouge, L'Ascension, La Macaza et Nominique;

**ATTENDU** l'intérêt de ces municipalités à poursuivre leur entente à plus long terme, selon les termes du prochain appel d'offres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de revoir les termes de l'entente de délégation pour le transport adapté avec TACL, de manière conforme avec les termes des contrats contractés pour le transport adapté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-281

**1.9 AUTORISATION D'ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE À  
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES**

**ATTENDU QUE** le serveur informatique de la municipalité est en fin de vie utile, car les mises à jour de sécurité Windows ne seront plus supportées en 2023;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

**ATTENDU QUE** pour l'implantation des modules PG Solution, un serveur informatique plus puissant est recommandé afin de sauvegarder les données;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du serveur, logiciel et les services informatiques à Groupe DL Solutions Informatiques au montant de 12 815 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-282

**1.10\_ENTÉRINER LE CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** la résolution d'embauche 2021-09-271 du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

**ATTENDU QUE** le contrat de travail a été présenté au comité Relation de travail, du 26 septembre dernier et aux élus à la séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que le contrat de travail du directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Jean-François Germain, entre en vigueur à la date précisée au dit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-283

**1.11\_ ENTÉRINER LE TRANSFERT DE MONSIEUR RICHARD LANTHIER DU POSTE DE CONCIERGE/PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE POUR LE POSTE D'AIDE URBANISME AVEC LE STATUT SAISONNIER**

**ATTENDU QUE** la résolution 2021-09-265 confirme monsieur Richard Lantier dans le poste de concierge/préposé à l'écocentre au plus tard le 30 septembre 2021, et ce, d'après les articles de la convention collective en vigueur;

**ATTENDU QUE** d'après cette convention collective, le candidat a une période d'essai de 60 jours ouvrables;

**ATTENDU QU'**en date du 4 octobre 2021, Monsieur Lantier renonce au poste de concierge/préposé à l'écocentre et a fait une demande officielle pour réintégrer le poste d'aide urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité, de mettre fin à l'emploi de concierge et proposée à l'écocentre de Monsieur Lantier et qu'il réintègre le poste d'aide urbanisme, avec le statut saisonnier, et ce en date du 12 octobre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-284

**1.12\_ENTÉRINER LES DISPOSITIONS DE LA BANQUE DE VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** le contrat de travail de la directrice générale prévoit que la période de référence pour les vacances est du 1er janvier au 31 décembre de chaque année;

**ATTENDU QU'**à ce jour, la banque de vacances est de 5 semaines pour l'année 2021 et 1 semaine pour l'année 2020;

**ATTENDU QU'**avec la liste des priorités d'ici à la fin de l'année 2021, il sera impossible d'épuiser la banque de vacances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à la majorité des conseillers d'autoriser le paiement de 3 semaines de vacances de l'année 2021 et de payer la semaine de vacances de l'année 2020;

En plus du paiement des 4 semaines de vacances, il est autorisé de reporter 2 semaines de vacances pour l'année 2022. Ces 2 dernières semaines seront prises, à raison d'une journée semaine, les vendredis, et ce, à partir du 6 février 2022, jusqu'à épuisement total de cette banque. Le conseiller Jacques Allard ayant voté contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-10-285

**1.13\_ENTÉRINER LA DÉMISSION DE MADAME ANNIE MEILLEUR DE SON POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**ATTENDU** le courriel de démission de son poste de directrice générale adjointe envoyée par madame Annie Meilleur le 4 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de madame Meilleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-10-286

**2.1\_BILAN DES INTERVENTIONS FAITES PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter le tableau des interventions du Service de sécurité incendie du mois septembre. Il y a eu 6 interventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-287

**2.2\_ PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Ascension désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Ascension prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

**2021-10-288            2.3 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BENOÎT GERVAIS À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Benoît Gervais à titre de pompier à temps partiel en date du 27 septembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-289            2.4 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR YVES DALLAIRE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Yves Dallaire à titre de pompier à temps partiel en date du 27 septembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-290            2.5 ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ FILLION DANS LA FONCTION LIEUTENANT**

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination du pompier, monsieur Marc-André Fillion à titre de lieutenant, de façon rétroactive en date du 26 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-291            2.6 ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ LEDUC DANS LA FONCTION LIEUTENANT**

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination du pompier, monsieur Marc-André Leduc à titre de lieutenant, de façon rétroactive en date du 26 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-292            2.7 ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR BENOÎT RONDEAU DANS LA FONCTION LIEUTENANT ÉLIGIBLE**

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination du pompier, monsieur Benoît Rondeau à titre de lieutenant éligible, de façon rétroactive en date du 26 juillet 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-293            3.1 PRÉSENTATION DU BILAN DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-294

**3.2\_AUTORISER LE FINANCEMENT TEMPORAIRE EN ATTENDANT DE RECEVOIR LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé notre programme de la TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QUE** la somme totale des investissements pour réaliser ce programme est de 1 193 700 \$;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

**ATTENDU QUE** la contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) est des 988 442 \$;

**ATTENDU QUE** le seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme est de 205 250 \$;

**ATTENDU QUE** le gouvernement verse le financement sur la réalisation du programme, 1 fois par année, au printemps;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire un prêt temporaire auprès Desjardins Entreprises afin de supporter la réalisation des projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de l'Ascension emprunte auprès Desjardins Entreprises un prêt temporaire de la somme de 988 442 \$, portant intérêt au taux préférentiel;

**QUE** le maire, monsieur Luc St-Denis et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Jacynthe Toupin, soient autorisés à signer les documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-295

**3.3 AUTORISER LE FINANCEMENT TEMPORAIRE SUR LA MARGE DE CRÉDIT AU MONTANT DE LA DÉPENSE DE 118 258\$ POUR LE PROJET DE GÉNIE CIVIL SUR LES CHEMINS JÉRÔME ET PAULE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé notre programme TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QU'**un des projets de la TECQ 2019-2023 est la réfection des chemins Jérôme et Paule;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe budgétaire complète pour la réalisation des travaux est de 315 950 \$;

**ATTENDU QUE** la contribution gouvernementale (montant visé par la programmation de travaux) est de 197 690 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit prévoir le financement de 118 258 \$ pour ce projet

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de l'Ascension autorise le financement temporaire sur la marge de crédit pour le projet de génie civil sur les chemins Jérôme et Paule, en attendant le financement par le règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-296

**3.4\_AUTORISER LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ÉQUIPE LAURENCE, POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN MAISON-DE-PIERRE;**

**ATTENDU QUE** des travaux de rechargement et de pavage doivent être faits sur la longueur de 1 km;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles au Programme amélioration voirie locale, volet accélération et une subvention potentielle à 70%;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit déposer la demande de subvention avant avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'autoriser pour l'automne 2021, le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour la réfection du chemin Maison-de-Pierre, dossier OS-6662.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-297

**3.5\_AUTORISER LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ÉQUIPE LAURENCE, POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU À LA DÉCHARGE DU LAC GROS BROCHET**

**ATTENDU QU'** à la décharge du Lac Gros Brochet et à la jonction du chemin lac Major, le ponceau existant présente des déficiences importantes;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles au Programme amélioration voirie locale, volet accélération et une subvention potentielle à 70%;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit déposer la demande de subvention avant avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser pour l'automne 2021, le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour le remplacement du ponceau à la décharge du lac Gros Brochet, dossier OS-6649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-298

**3.6\_AUTORISER LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ÉQUIPE LAURENCE, POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QU'** à 2 km de la rue Principale, le ponceau sur le chemin Rivière-Rouge doit être changé;

**ATTENDU QU'** il est recommandé de changer ce ponceau sur le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles au Programme amélioration voirie locale, volet redressement et une subvention potentielle à 85%;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit déposer la demande de subvention avant avril 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser pour l'automne 2021, le relevé topographique de l'offre de services de l'Équipe Laurence, pour le remplacement du ponceau sur le chemin Rivière-Rouge, dossier OS-6648.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-299

**3.7\_ AUTORISER L'ÉQUIPE LAURENCE À DÉPOSER UNE DEMANDE AU PPROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET SOUTIEN POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application PAVL volt soutien, et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité mandate l'équipe Laurence pour agir à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Brassard résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de rechargement des chemins de la municipalité et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** la municipalité autorise l'Équipe Laurence, à déposer la demande de subvention. Le montant pour ce contrat est de 5 295\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-300

**3.8\_AUTORISER L'ÉQUIPE LAURENCE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNES DES MUNICIPALITÉS POUR CONNAÎTRE SES ACTIFS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la Municipalité pourrait mieux connaître ses actifs municipaux, soit le niveau de désuétudes de ses ponceaux sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** nous devons préparer la relève de nos employés de la voirie face à ses actifs municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité pourrait bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 50 000\$ pour mettre en œuvre ces actions;

**ATTENDU QUE** le conseil autorise que l'Équipe Laurence dépose une demande de subvention au PGAM de la Fédération canadiennes des municipalités pour les projets suivants :

- Inventorier la désuétude des ponceaux sur le territoire de la municipalité
- Développer un programme de relève pour nos employés de la voirie

**EN CONSÉQUENCE**, il est préposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à mener ces 2 activités sur son territoire. Il est également résolu que la municipalité consacre 50 000\$ de son budget au financement des coûts associés à ces projets.

**QUE** la municipalité autorise l'Équipe Laurence, à déposer la demande de subvention. Le montant pour ce contrat est de 4 495.00\$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-301

**5.1\_ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de l'Ascension a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2021-529 modifiant son règlement 2000-348 relatif au zonage;

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2021-529 en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2021-529.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

2021-10-302

**5.2\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de l'Ascension a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2021-530 modifiant son règlement 2000-349 relatif au lotissement;

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2021-530 en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2021-530.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-303

**5.3\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-531 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-346 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de l'Ascension a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2021-531 modifiant son règlement 2000-346 relatif aux permis et certificats;

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2021-531 en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2021-531.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-10-304

**5.4\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-350 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de l'Ascension a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2021-532 modifiant son règlement 2000-350 relatif à la construction;

**ATTENDU QUE** le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2021-532 en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2021-532.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-10-305**

**6.1 STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR**

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de statistiques de la bibliothèque pour le mois de septembre 2021, préparé par la responsable, Mme Lyne Beaulieu. Les pièces ayant circulées au cours du mois sont de 483 documents et de 21 prêts numériques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-10-306**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Serge Sirard et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard, maire

\_\_\_\_\_  
Jacynthe Toupin  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard  
Maire